



Les organisations internationales et le genre occulté des enfants travailleurs

☺ ☺ ☺

Mélanie Jacquemin

(Sociologue, post-doctorante - INED)

et Bernard Schlemmer

(Sociologue, directeur de recherche émérite - IRD)

Journées scientifiques Pôle Suds/Ceped

Être fille ou garçon : regards croisés sur l'enfance et le genre au Nord et au Sud

5 & 6 juin 2012

Quelques approches de la définition du « travail »

Point de vue	Mots-clé	Antonyme	Définition	Type d'activités exclues de la définition
Systeme économique global	activité	inactivité	Toute activité productive ou reproductive	loisirs
Éducation / formation	« travail »	éducation / formation	Toute activité - sauf loisir - empiétant sur le temps de formation ou d'éducation	loisir, éducation, formation
Valeur produite	production	reproduction biologique ou sociale	Toute activité directement productive	loisir, éducation, formation, travail domestique
Droit du travail	emploi	Activité libre	Toute activité liant employeur et employé	loisir, éducation, formation, travail domestique et la plupart des formes de travail informel, travail indépendant

Source: Bernard Schlemmer, 2012. « L'enfant exploité au travail », in J.-F. Rey, *Autour de l'enfant : questions aux professionnels*, Paris, L'Harmattan, p. 79.



Références citées (1)

Jens QVORTRUP, 2000. « Does Children's School Work Have a Value? Colonisation of Children through their School Work », Colloque *Repenser l'enfance - le défi des enfants travailleurs aux sciences sociales*, Bondy, novembre 2000, Bulletin de liaison n°2.

Geneviève FRAISSE, 1979. *Femmes toutes mains, essai sur le service domestique*, Paris, Seuil.

Annie FOUQUET, 2001. « Le travail domestique : du travail invisible au 'gisement' d'emplois », in Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (eds), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF.

Marilyn WARING, 1996. *Who is counting ? Sexe, mensonges et mondialisation*, documentaire Terre Nash.

« Travail des enfants » : définitions de l'OIT

Limites d'âge	Type de travail				
	Travail exclu de la législation sur l'âge minimum ^[1]	Travail léger < 14 h./sem.	Travail non dangereux < 43 h./sem.	Travail dangereux dont ≥ 43 h/sem.	Formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants
18 ans					
15 ans ^[2]					
12 ans ^[3]					

Source : d'après OIT, 2002, *Un avenir sans travail des enfants*.

[1] Par exemple: travaux ménagers, travail dans l'entreprise familiale, travail effectué dans le cadre de l'éducation.

[2] L'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail est fixé par la législation nationale à 14, 15 ou 16 ans.

[3] L'âge minimum pour le travail léger peut être fixé à 12 ou 13 ans.

Zones colorées = « child labour » = « travail des enfants » [i.-e. à abolir]

Zones en bleu ou rouge = « pires formes » = à abolir d'urgence

Zones en jaune = « travail des enfants à abolir progressivement »

Zone vierges = « child work » = travail des enfants légitime

« Tenir compte de la situation particulière des filles »

Convention sur Les Pires Formes de Travail des Enfants
(182 - OIT, 1999 : article 7-2-e)

À quelles réalités fait référence l'OIT ?

- Une forte division sexuée du travail
 - modèle aussi les représentations et le vécu de l'enfance et des enfants
- Recherches quantitatives et qualitatives sur le travail des enfants
 - disparités et inégalités filles/garçons :
 1. Accès au travail : types d'activités / modalités / objectifs
 2. Rapport social de travail: sexe / âge / lien (familial ou non)
 3. Pratiques de travail : rémunération / conditions de vie et de travail
- Plus grande vulnérabilité des filles : une donnée « naturelle » ?
 - Le genre n'est pas une préoccupation de l'OIT
 - Effets aggravants de cette vision officielle et dominante du travail des enfants



Références citées (2)

Iman HASHIM, 2006. *The Positives and Negatives of Children's Independent Migration: Assessing the Evidence and the Debates*, Working Paper T16, Development Research Center on Migration, Globalization and Poverty, University of Sussex.

Dorte THORSEN, 2006. "Child Migrants in Transit. Strategies to Assert New Identities in Rural Burkina Faso", in Christiansen, C., M. Utas & H.E. Vigh (eds.), *Navigating Youth, Generating Adulthood. Social Becoming in an African Context*, Uppsala, Nordiska Afrika Institutet, p. 88-114.

Iman HASHIM, Dorte THORSEN, 2011. *Child Migration in Africa*, London, Zed Books.

Antonella INVERNIZZI, 2003. "Street-working children and adolescents in Lima: work as an agent of socialization", *Childhood*, 10 (4):319-341.



Définition officielle du travail domestique des enfants

BIT, 2004. *Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, Genève, O.I.T.

« Dans chaque pays du monde, les enfants donnent un coup de main à la maison. Cela peut être une expérience positive qui les aidera à acquérir les compétences de base tout en leur donnant le sentiment d'apporter leur contribution à la famille. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de travail domestique des enfants. Le travail domestique des enfants s'entend de situations dans lesquelles les enfants accomplissent des tâches domestiques **au domicile d'une tierce personne ou d'un "employeur" dans des conditions relevant de l'exploitation.** »

(souligné par nous).



Références citées (3)

Marie-Christine DELEIGNE, 2009. « Filles et garçons face à l'école dans l'Androy (1910-2007), in D. Nativel et F. V. Rajaonah, *Madagascar revisitée : En voyage avec Françoise Raison-Jourde*, Paris, Karthala, 2009, p. 569-594.

Olga NIEUWENHUYS, 1996. « L'exploitation des enfants en économie domestique – le cas du Kerala (Inde), in B. Schlemmer (éd.), *L'enfant exploité – oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala-Orstom, p. 419-435.

Michel BONNET, 2001. « Les enfants : au travail ou en servitude ? », multigr.



Partir du point de vue des enfants travailleurs

- Child-centered research
- Logiques non-économiques du travail des enfants
 - Dynamiques sociales complexes
- Les enfants travailleurs ne sont pas uniquement des victimes passives
 - Enfants sujets et acteurs : formes d'*agency* et modes de négociation
- Expérience (migratoire) de travail des enfants, c'est aussi :
 - Ouverture à de nouveaux espaces géographiques et sociaux
 - Mode d'accès à d'autres types de savoirs
 - Support de construction de l'autonomie



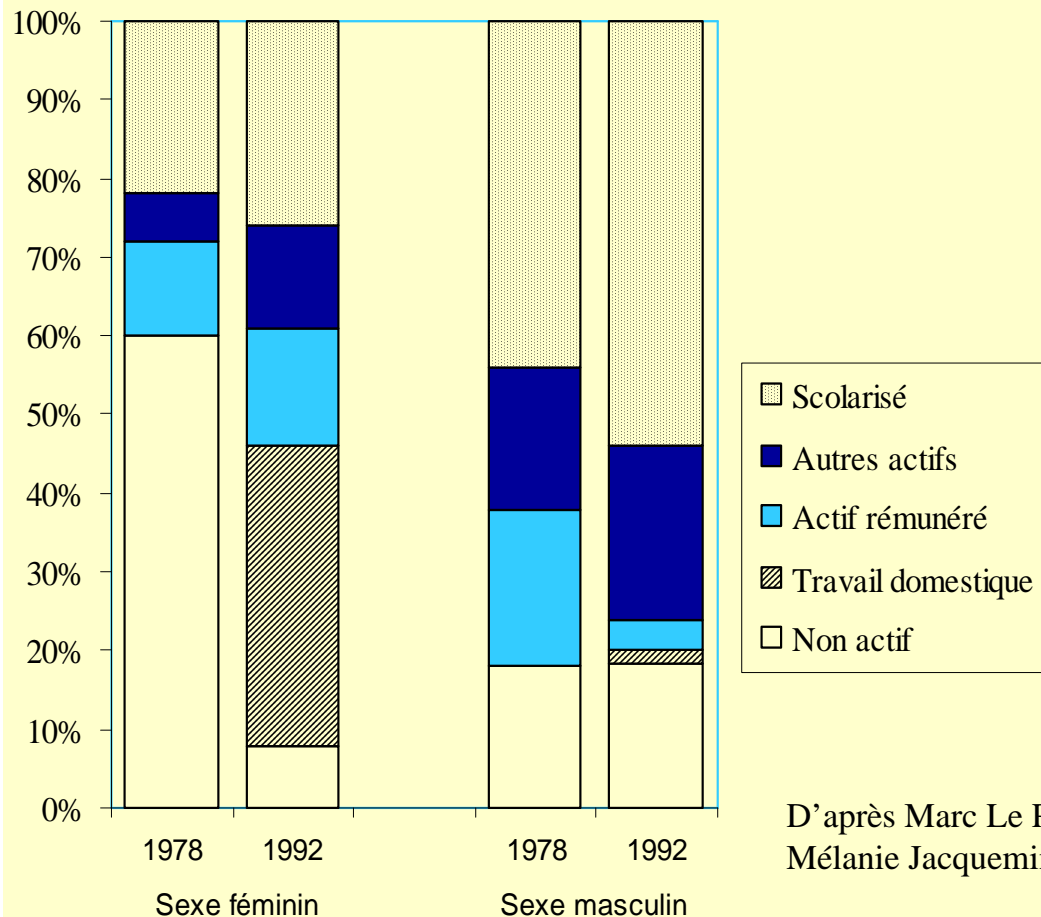
Références citées

Marie LESCLINGAND, 2011. « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? », *Travail, genre et sociétés* , n°25, p. 23-40.

Deborah LEVISON, 2007. “A Feminist Economist’s Approach to Children’s Work”, in Hungerland, M. Liebel, B. Milne and A. Wihstutz, eds., *Working to be Someone – Child Focused Research and Practice with Working Children*, London, Jessica Kingsley Publishers.

« Travail domestique » : une catégorie utile

Répartition des 15-19 ans à Abidjan selon la situation d'activité enregistrée en 1978 et en 1992



Définitions :

- Autres actifs (1978, 1992) : apprenti, aide familial.
- Travail domestique (1992) : ménagère ou aide ménagère.
- Non actif : en 1978, inclue les personnes effectuant un travail domestique.

D'après Marc Le Pape, 1997, *L'énergie sociale à Abidjan*, Paris, Karthala, cité in Mélanie Jacquemin, 2012, « *Petites bonnes* » d'Abidjan, Paris, L'Harmattan.

Sources : Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan, 1978.
Enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel, Abidjan 1992.



Pour conclure

- Tenir compte de la dimension sexuée du phénomène des enfants travailleurs,
- Le genre n'est pas inscrit dans les priorités des politiques publiques sur le travail des enfants.

- Depuis la Convention CEDAW (1979) :

Les politiques de lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des filles ne se sont pas (encore ?) approprié la question du travail des enfants.



Merci de votre attention !



Photos : IRD-Base Indigo / Dorte Thorsen / Miss Hibiscus.